

Elections municipales 2007

Programme de législature 2007-2011

Liberté humaine, justice sociale, laïcité : ces trois piliers philosophiques fondent les valeurs du parti radical genevois.

Fidèle à ses valeurs et fier de son histoire, le parti radical s'appuie sur cette dernière pour se projeter vers l'avenir. A chaque époque, ses défis, à chaque législature, ses nouveaux enjeux.

Les élu-es qui, entre 2007 et 2011, participeront aux délibérations dans les conseils municipaux de notre canton, verront sans doute d'importants changements survenir au plan institutionnel. Si le Conseil d'Etat tient ses promesses, et malgré le retard qu'il a déjà pris dans ces promesses, le contour des compétences municipales devrait évoluer au cours des prochaines années.

Afin que ce grand chantier aboutisse à des progrès pour tous les citoyens, à des prestations plus efficaces et plus utiles à tous, les partis doivent eux-mêmes aborder les différentes problématiques de manière cohérente au plan cantonal et au plan communal. Sur les grands enjeux que sont la construction de logements – l'une des clés de l'assainissement durable des finances cantonales, mais aussi du bien-être des Genevois-es – l'emploi, la sécurité, la solidarité, un parti responsable se doit de proposer une démarche commune aux différents échelons institutionnels. En d'autres termes, un parti responsable et respectueux de l'électorat ne peut exiger la construction de logements à l'occasion des élections cantonales, et prôner deux ans plus tard la préservation immuable du cadre de vie communal. Il doit au contraire, comme l'a fait le parti radical notamment dans le dossier des communaux d'Ambilly, trouver des solutions qui conviennent aussi bien à la commune qu'au canton, les défendre, et s'y tenir.

A cause de cette exigence de cohérence, mais aussi parce que les compétences des communes ou du canton sont appelées à être remises en question, le parti radical genevois s'est doté d'un programme commun à sa députation au Grand Conseil et à ses représentant-es dans les municipalités. Ce programme, tourné vers les problématiques de notre temps, s'ancre dans les valeurs de notre héritage.

1. Petite Enfance et encadrement scolaire

Les radicaux ont créé, dans les années 1880, les cuisines scolaires. Plus tard, avec Guy-Olivier Segond et Marie-Françoise de Tassigny, ils ont initié en Ville de Genève une véritable politique de la petite enfance. Cette politique doit aujourd'hui impérativement connaître un nouvel essor.

1.1. C'est pourquoi les radicaux souhaitent dynamiser la création de places de crèches, privées ou publiques, grâce à la création d'une FONDATION POUR LA PETITE ENFANCE. Financée par les communes, l'Etat et les employeurs, elle permettra :

- ✓ de coordonner les efforts de ces trois partenaires
- ✓ d'arbitrer plus vite les choix en matière de crèches intercommunales
- ✓ d'optimiser l'utilisation et la formation des ressources humaines
- ✓ de réaliser des économies d'échelle
- ✓ de mieux profiter des montants alloués par la Confédération pour la création de crèches

Suivi : La fondation pour la Petite Enfance est actuellement débattue au Grand Conseil, suite à la motion 1717 déposée en octobre dernier. Dans le canton de Vaud, une motion radicale déposée en 2001 a abouti en 2006 à la création d'une telle fondation.

1.2. L'encadrement des enfants reste également problématique à l'âge scolaire. L'activité professionnelle des parents les empêche la plupart du temps de rejoindre leur domicile avant 18h. Sans encadrement scolaire ou parascolaire adéquat, les enfants sont livrés à eux-mêmes pendant un temps important entre la fin des cours et l'arrivée de leurs parents. Un encadrement continu de 8h à 18h doit être possible dans toutes les communes, pour les parents qui en ont besoin. Cet encadrement doit être négocié au mieux entre le canton, les communes et les milieux associatifs (associations sportives, musicales, etc.).

Aujourd'hui, 39 communes sur 45 proposent un encadrement parascolaire, avec toutefois d'assez importantes disparités de l'une à l'autre. Le processus d'harmonisation scolaire engagé depuis la votation fédérale du 21 mai 2006 aborde aussi la problématique des horaires continus. Enfin, les impératifs liés aux besoins des enfants et à leur rythme de vie exigent que l'on redéfinisse mieux

la gestion de leur temps sur une journée complète, entre activités scolaires, ludiques, sportives et artistiques.

Suivi : C'est pourquoi la motion 1667, débattue au Grand Conseil le 18 mai 2006 et renvoyée en commission, demande au Conseil d'Etat d'étudier différents modèles, en collaboration avec les communes, afin de garantir le meilleur suivi possible.

2.Sécurité

La sécurité est la première des libertés. Cette certitude était au cœur de l'action institutionnelle des radicaux, depuis la révolution fazyste de 1846. L'Etat radical a pour mission première de garantir les libertés des habitant-es en leur offrant la protection des institutions démocratiques, de la police et de la justice.

2.1. Aujourd'hui, 6 types différents de corps sont chargés d'assurer la sécurité des citoyens et le respect du droit : la gendarmerie, la police judiciaire, la police de sécurité internationale, les agents de sécurité municipale, les agents municipaux, les agents de la Fondation des parkings. Cette profusion au plan de l'organisation contraste avec le sentiment d'insécurité qui habite la population et avec la hausse réelle de différents types de criminalité. Ces moyens doivent être mieux coordonnés, leurs compétences mieux définies, et leur coopération accrue.

Suivi : La motion 1708, déposée en septembre dernier au Grand Conseil, demande au Conseil d'Etat de négocier avec les communes une meilleure coordination des forces de sécurité du canton et des communes, de manière notamment à permettre un commandement unique pour les périodes de crise ou pour garantir la sécurité durant les grands rendez-vous (réunions OMC, eurofoot 08, etc.).

Au plan municipal, les élu-es du parti radical demandent aussi de doter les ASM des moyens censés leur permettre d'accomplir leur mission en toute sécurité. En Ville de Genève, cette démarche s'incarne dans la motion M 625.

2.2. Les forces de police sont submergées par la fréquence de certains délits en nette augmentation ces dernières années à Genève : infractions à la LStup, brigandages, vols avec ou sans effraction, dommages à la propriété et lésions corporelles intentionnelles.

Dans le domaine des stupéfiants, une mesure permet de soulager les forces de police : l'interdiction de zone pour des délinquants sans permis de séjour. Nous souhaitons étendre cette mesure à d'autres délits, et étendre sa durée à 12 mois au lieu de 6 – soit nous conformer à la pratique en vigueur dans les autres cantons suisses.

Suivi : La motion M 1707 a été votée, après amendements, par le Grand Conseil. Elle demande au Conseil d'Etat d'évaluer l'efficacité de ces mesures, en vue de leur extension probable.

3. Emploi

Les radicaux sont à l'origine des premières lois régissant le travail à l'époque industrielle, mais aussi de la tradition de la « paix du travail » qui inscrit le partenariat social entre représentants du patronat et des employés au cœur du dispositif. Le dialogue étant toujours mieux que la confrontation susceptible de profiter à l'emploi en général et aux employés en particulier.

3.1. Les communes peuvent et doivent contribuer à combattre le chômage. A côté du rôle essentiel des syndicats, des employeurs et de l'Etat, elles peuvent jouer un rôle particulier pour des jeunes pénalisés par un profil peu scolaire. Par exemple, en organisant un système de mentorat – ou de parrainage – dans lequel de jeunes retraités prodiguent leurs conseils à des jeunes chercheurs d'emplois, et vont jusqu'à les aider à trouver un emploi.

Suivi : Cette idée, issue des « assises de l'emploi des jeunes » du parti radical genevois le 20 mai 2006 (www.viens.ch), a été reprise dans plusieurs communes, notamment au Grand-Saconnex. Elle a ensuite fait florès, puisque quelques mois plus tard, le Département fédéral de l'Economie et sa conseillère fédérale Doris Leuthard, en a fait l'un de ses axes dans la lutte contre le chômage des jeunes.

3.2. Autre idée issue des assises de l'emploi du 20 mai 2006 et inspirée par un internaute sur le site www.viens.ch, la création d'une filière de pré-apprentissage d'intendant municipal pour les jeunes faibles scolairement. Il s'agit de permettre à des jeunes d'exercer un métier de généraliste au service de la commune, métier qui n'exige

pas une formation aussi pointue qu'un CFC, mais qui permet l'intégration du jeune dans le marché de l'emploi.

Suivi : Cette idée, issue des « assises de l'emploi des jeunes » du parti radical genevois le 20 mai 2006 (www.viens.ch), a été reprise dans plusieurs communes, notamment à Meyrin où elle a été votée par le conseil municipal.

4. Solidarité entre générations

La solidarité entre générations est une préoccupation des radicaux depuis toujours. Au niveau fédéral, c'est le conseiller fédéral radical soleurois Walther Stampfli, associé pour l'occasion à l'Union syndicale suisse, qui parvient à faire voter la loi instituant l'AVS. Ce sont à Genève également les radicaux qui, fin du XIXe, créent le premier « asile pour vieillards », selon la terminologie de l'époque.

Dans le monde urbain, le fossé culturel et social se creuse entre aînés, actifs et jeunes. L'incompréhension, la peur prennent le dessus sur le nécessaire dialogue. Le mentorat, envisagé au chapitre précédent pour aider les jeunes à la recherche d'un emploi, contribuera à un meilleur dialogue.

De même, la mixité en matière de logement doit être impérativement préservée. La construction, par des fondations communales à but non lucratif, d'immeubles abritant quelques appartements équipés pour le grand âge, et des appartements destinés prioritairement aux jeunes, sera elle aussi une mesure efficace.

Enfin, les municipalités urbaines devraient s'inspirer du modèle madrilène des « parque para mayores » (parcs pour aînés). Dans les parcs publics, à proximité des aires de jeux pour enfants, toujours emplis de vie, l'on a installé des zones destinées prioritairement aux aînés et qui leur proposent des activités physiques douces, adaptées à leurs besoins de mobilité.

5.Revitaliser les quartiers

James Fazy a créé la promotion économique, certain que la croissance était garante de paix et de prospérité. Plus tard, les radicaux ont toujours été sensibles à la nécessité de conserver, dans les communes, un tissu économique dense, permettant la mixité entre le logement et la vie commerçante.

Genève n'est certes ni Lyon ni Paris. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri de phénomènes tels que ceux auxquels ont assisté dans les banlieues de ces grandes métropoles. A Genève aussi, il existe des quartiers qui cumulent de nombreux problèmes (fort taux de chômage, habitat dévalorisé, paupérisation, violence, désertion des services publics, etc.).

Afin d'éviter toute « ghettoisation » de ces zones, les radicaux au plan communal fourniront d'importants efforts pour attirer dans ces quartiers des commerces, des bureaux de l'administration, et pour revaloriser les espaces verts et le patrimoine immobilier.

Pour attirer des entreprises, on songera à un modèle de locaux commerciaux ou administratifs dont le loyer est partiellement pris en charge par la commune pendant les premières années, de manière dégressive.

De même, le groupe radical au Grand Conseil invitera le Conseil d'Etat, lors de l'aménagement de nouveaux bureaux de l'administration cantonale ou de régies publiques autonomes, de privilégier leur implantation dans ces quartiers.

Enfin, les zones fortement urbanisées devront être mieux arborées, de manière à améliorer durablement le cadre de vie. Les communes se doteront des moyens nécessaires à cet effort, comme par exemple la commune du Grand-Saconnex, qui a approuvé la création d'un « fonds de plantation d'arbres », demandé par une motion radicale.

6.Construire du logement – intelligemment

Développement de la Ville de Genève après l'abattement des murailles par James Fazy, constitution de nombreuses fondations de droit public en vue de la construction de logement : la tradition radicale en matière de construction est elle aussi bien ancrée.

La crise du logement que connaît notre canton est sans précédent. Elle pénalise avant tout les jeunes désireux de fonder un foyer, entraîne une hausse des loyers sur le marché des logements à louer, contribue à la paupérisation de la classe moyenne. Elle pénalise aussi les familles monoparentales, les parents divorcés ou séparés. Enfin, elle affaiblit l'Etat en poussant des contribuables à s'installer en dehors des frontières cantonales. Ce qui induit en outre des nuisances considérables liées au trafic pendulaire.

Cette crise est due à différents facteurs. Les radicaux ont engagé au plan cantonal différentes démarches pour résorber cette crise (initiative populaire pour le déclassement de 1% du territoire cantonal, loi sur les surélévations d'immeubles, amélioration de la densité constructible pour des immeubles répondant aux standards Minergie, etc.).

Au plan communal, ils doivent s'engager afin de permettre de réduire l'un des obstacles majeurs à la construction de logements : les recours et oppositions de particuliers.

Il est fort probable que ces oppositions seraient moins nombreuses contre des projets destinés en priorité à héberger des personnes déjà intégrées dans la vie communale et associative – en particulier les jeunes à la recherche de leur premier logement. Nous prônons donc la création de Fondations, sur le modèle des fameuses fondations HLM ou HBM, dont le but ne serait pas de construire du logement subventionné, mais du logement destiné en priorité aux résidents de la commune.